

5 mars 2013

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 5 mars 2013 à 20 :00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.

MM. Pierre-Luc Guertin, Daniel Valois, Christian Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

#### 2013-039

##### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Avis de motion règlement 451-2013 (Normes pour forage et transport routier);
- Projet Réjean Ducharme (pacte rural).

#### 2013-040

##### Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre de jour.

#### 2013-041

##### Adoption du procès-verbal du 5 février 2013

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que le procès-verbal du 5 février 2013 est adopté sans amendement.

#### 2013-042

##### Dépôt du rapport du vérificateur pour l'année 2012

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que le rapport financier du secrétaire-trésorier et le rapport du vérificateur au 31 décembre 2012 sont déposés et adoptés et également résolu de les mettre aux archives municipales.

#### 2013-043

##### Comptes à payer liste 2013-03

Il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2013-03 au montant de 17 294,23\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

#### 2013-044

##### Dépenses incompressibles – Février 2013

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de février 2013 au montant de 61 722,95\$ est adopté sans amendement.

#### 2013-045

##### Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 265,00\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, sur proposition de Pierre-Luc Guertin , secondée par Nathalie Ross , il est résolu unanimement et adopté que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2013-046

Appui à la M.R.C. de d'Autray

Attendu que la M.R.C. de D'Autray a adopté une résolution concernant les redevances aux municipalités et que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola est en accord avec le libellé de cette résolution; en conséquence, il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'appuyer la résolution ci-dessous.

PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES AUX MUNICIPALITÉS : CORRESPONDANCE DU MINISTRE.

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 15 janvier 2013 adressée au préfet de la MRC, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Yves-François Blanchet, rappelle à la MRC que le Programme des redevances a été instauré afin de contribuer au financement des activités municipales visant l'élaboration et la mise en œuvre des PGMR;

CONSIDÉRANT QUE les deux critères pris en compte pour le calcul de redistribution des redevances sont la performance, soit la quantité de matières résiduelles d'origine domestique éliminées, et la population permanente;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prend pas en compte les populations de villégiateurs et les déchets qu'ils génèrent, diminuant ainsi la performance des municipalités de villégiature tout en améliorant artificiellement la performance des municipalités d'où proviennent les villégiateurs, ce qui se traduit dans le calcul de leur subvention respective;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prend pas en compte le fait que la collecte des ordures ménagères de la MRC de D'Autray est effectuée en combinaison avec la collecte des ordures provenant des ICI afin de diminuer les déplacements de camions, ce qui fausse les statistiques des matières résiduelles éliminées d'origine domestique;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2012 les municipalités de la MRC de D'Autray ont payé 458 078 \$ en redevances mais ont reçu 294 289 \$ en subventions, les municipalités se retrouvant avec un manque à gagner de 163 789,74 \$ qu'elles ne peuvent réinvestir dans la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la méthodologie retenue pour le calcul de redistribution des redevances est discutée au sein du Comité de gestion du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, sur lequel la FQM est représentée;

**Résolution n° CM-2013-02-61**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Bergeron, appuyée par M. Yves Morin,

1. de demander au MDDEFP de modifier la méthodologie employée pour le calcul de la redistribution des redevances afin de prendre en compte certains facteurs caractéristiques des milieux ruraux, notamment la population saisonnière, et développer une méthode pour discriminer les matières résiduelles éliminées d'origine ICI et domestiques;

2. de sensibiliser la FQM sur les conséquences de l'application de la méthode de redistribution actuelle et d'offrir la collaboration de la MRC de D'Autray afin d'alimenter l'argumentaire technique de la FQM dans ce dossier.

2013-047

Correction à la liste à payer numéro 2013-01

Suite à une erreur de calcul, la liste à payer numéro 2013-01 aurait dû avoir un total de 76 297,57\$ au lieu de 48 639,37\$, en conséquence, il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'ajuster le montant de 27 658,20 qui manquait à l'addition des comptes.

2013-048

Mandater notaire pour servitude d'égouttement

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de mandater le notaire Pierrette Barthe pour préparer la servitude d'égouttement envers la municipalité pour la propriétaire suivante:

**Dame Luce Plante, situé au 1197, Rang Saint-Michel sur le lot 4 506 506.**

Et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le directeur général à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

2013-049

Programme Desjardins – Jeunes au travail 2013

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola accepte de se servir du programme Desjardins-Jeunes au Travail pour la création de un ou de deux nouveaux emplois comme aide moniteur et accepte la condition de fournir 50% du salaire minimum plus les avantages sociaux et ce pour une durée de 180 heures travaillées réparties sur une période de 6 à 8 semaines. Il est également résolu que le secrétaire-trésorier est autorisé à signer la lettre d'entente entre l'employeur et le Carrefour jeunesse-emploi.

2013-050

Félicitation – Dame Andrée Bergeron

Attendu que Dame Andrée Bergeron a reçu la Médaille du jubilé pour ses 20 ans de bénévolat à la bibliothèque municipale, en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Christian Valois et résolu unanimement de féliciter Dame Andrée Bergeron au nom du Conseil municipal.

2013-051

Félicitation – Monsieur Jean Guertin

Attendu que Monsieur Jean Guertin a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine pour son implication importante dans la communauté de Saint-Ignace-de-Loyola, en conséquence il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que le Conseil municipal félicite Monsieur Guertin.

2013-052

Félicitation – Monsieur Denis Santerre

Attendu que Monsieur Denis Santerre a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine pour son implication au sein de l'armée canadienne, en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que le Conseil municipal félicite Monsieur Santerre.

2013-053

Développement énergétique : un enjeu d'occupation dynamique du territoire

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

**CONSIDÉRANT QUE** la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui

donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre québécoise des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

**Il est proposé par Daniel Valois, et appuyé par Christian Valois et résolu majoritairement :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

**D'ACHEMINER** cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M<sup>me</sup> Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M<sup>me</sup> Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

**Le Maire demande le vote :**

Pour : Sylvie Boucher, Christian Valois, Daniel Valois et Nathalie Ross

Contre : Philippe Bettinger et Pierre-Luc Guertin  
La résolution est adoptée.

2013-054

Congrès ADMQ 2013

Il est proposé par Sylvie Boucher et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière-adjointe sont autorisés à s'absenter les 12, 13 et 14 juin 2013 pour assister au congrès de l'ADMQ au coût de 528.89\$ (taxes incluses) chacun pour l'inscription et également résolu que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

2013-055

Adhésion aux Fleurons du Québec

Attendu que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire renouveler son adhésion pour la 8<sup>ième</sup> édition (2013-2015) des Fleurons du Québec, en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola adhère pour une période de trois ans et en faisant un paiement unique de 1 015,00\$ plus les taxes applicables.

2013-056

Dons – divers organismes et factures

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de faire les dons suivants et de payer la facture suivante :

Amis de Marie (C de C)	50,00\$
Collation des grades Pierre de Lestage	100,00\$
Michaud Desroches	8 513,90\$

2013-057

Avis de motion règlement 451-2013

Monsieur Philippe Bettinger donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il proposera un règlement afin de déterminer les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et bien-être général des résidents de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.

2013-058

Mise de fonds de la municipalité dans le pacte rural et nomination d'un répondant (Dossier Projet Réjean Ducharme)

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Sylvie Boucher et résolu unanimement que la mise de fonds de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au montant de 5 600,00\$ proviendra du fond général et de ses partenaires et un montant de 5 520,00\$ du pacte rural pour un total de 11 120,00\$ pour le projet. Également résolu de nommer M. Fabrice Saint-Martin répondant de la municipalité.

2013-059

Correspondances

- Tout pour la musique;
- Tournoi de Golf régional FADOCQ-Région Lanaudière.

2013-060

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2013-043, 2013-044, 2013-047, 2013-048, 2013-049, 2013-054, 2013-055, 2013-056 et 2013-058.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

225

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

225

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

225

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

225

*Initiales du secrétaire*